

Conseil Communautaire en date du 12 mars 2018
A la salle des fêtes de Sauvagny

Délégués présents :

Mmes VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), JULIEN (Le Moucherot), LACOUR (Hugier), BOUCHASSON (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), Mme CARREZ (Moncley), CUINET (Tromarey)
MM. ROLLET (Avrigny-Virey), GAILLARD (Bay), DUPONT (Berthelange), LUCOT (Bonboillon), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), BELLENEY (Chaumercenne), LACAILLE (Chenevrey et Morogne), GARCIA (Chevigney-sur-l'Ognon), GRIVET (Corcelles-Ferrières), POURET (Corcondray), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), FASSETNET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), BEURAUD (Montagney), BAUDRY-VIEILLARD (Montagney), GLORIEUX (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagny), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon).

Absents excusés :

M. COLLAS Christian pouvoir à M. BEURAUD Yann
M. RIETMANN Michaël pouvoir à M. FASSETNET Jean-Louis
M. BALLOT Vincent pouvoir à Mme BOUCHASSON Laurence
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme CARREZ Dominique
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. SIMON Florian remplacé par son suppléant M. GRIVET Manuel
M. DUMONT Bernard, VARLET Philippe, MONTEL Christian, REIGNEY Frédéric, ABISSE Jean-François.

Absents :

M. HENRIET Christophe, PAULIN Gabriel, CLERGET Damien, PELOT Alain.

Secrétaire de séance : Roland MORALES

M. le Président remercie la commune de SAUVAGNEY d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 22 janvier 2018.

M. Lucot demande rectification des chiffres annoncés pour la commune de Bonboillon au paragraphe 8 : 13 enfants et 6 en dérogations. Il dit qu'il y a 24 enfants au total. Le Vice-président en charge du scolaire dit que la rectification sera faite.

Concernant le paragraphe 5b/ lors de la discussion sur la fiscalité éolienne, il est demandé le retrait de la référence à la préfecture sans écrit de celle-ci.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 12 mars 2018 :

- CR du bureau du 26/02/2018
- Tableau des investissements prévisionnels au budget principal 2018
- Document présenté en bureau relatif à la réflexion autour de la réalisation d'un bassin d'apprentissage de la natation

1. Fiscalité éolienne

Le président dit qu'il avait été proposé une répartition de la fiscalité éolienne à hauteur de 50 % pour les communes et 50 % pour la CCVM.

Il est précisé qu'en cas de répartition comme proposée par le président, la fiscalité éolienne se répartira ainsi : 30 % pour le département, 35 % pour la CC et 35 % pour les communes sur l'ensemble des taxes.

Un élu propose que la totalité de la fiscalité aille à la communauté de communes. Les communes qui sont limitrophes des éoliennes n'auront que les nuisances alors autant que tout aille à la CCVM.

Un élu dit que dans ce cas il ne fera pas de projet sur sa commune car ce sont bien les communes qui supportent la contestation des administrés.

Un élu dit qu'il trouve que la proposition faite par le président représente un accord bien équilibré et qu'il trouve courageux pour les communes d'installer des éoliennes.

Un élu dit que cet accord pourrait être remis en cause à n'importe quel moment car c'est un engagement de la CC par délibération.

Le président propose une répartition de la fiscalité éolienne à hauteur de 50 % pour les communes et 50 % pour la CCVM sur les 70 % hors département.

Proposition votée à la majorité (2 contre, 5 abstentions)

2. Prévisionnel d'investissement 2018 pour le budget principal

Le vice-président en charge des finances présente le prévisionnel d'investissement sur 2018 : études pour la future zone d'activités à Ruffey-le-Château, participation de la CCVM à la réalisation de terrains multisports par les communes membres, travaux d'accessibilité des bâtiments, extension du pôle périscolaire à Pin (en cours), extension de l'école et de l'accueil de loisirs à Emagny, travaux de réhabilitation des ponts sur l'ancienne voie ferrée, une étude de faisabilité en vue de la prise de compétence eau-assainissement (en cours), divers travaux sur les écoles et équipements informatiques, une étude de faisabilité pour le projet scolaire sur Lantenne-Vertière, l'achat d'un bâtiment à Marnay en vue de l'extension des bureaux administratifs (en cours) et les travaux afférents, les travaux sur les ruisseaux définis dans le cadre de la compétence GEMAPI : ruisseaux du Poussot, de la fontaine des Douis et de la Lanterne et les enveloppes prévisionnelles d'investissement dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises et pour l'hébergement touristique.

Le montant prévisionnel total HT est de 2 615 074 € pour un autofinancement de 544 604 € et des emprunts potentiels (sur les pôles de Pin et Emagny) pour 530 748 €.

Un élu dit qu'il faudra faire un budget annexe pour la zone de Ruffey-le-Château. Il est répondu que c'est prévu. Pour l'instant, les études doivent être lancées et peuvent rester au budget principal. L'intégration dans un budget annexe se fera lors de la phase travaux.

Qu'en est-il de la demande de subvention de Marnay pour son complexe sportif Henri Bey ? Le président répond que c'est à l'ordre du jour du bureau du 19/03.

Concernant les terrains multisports, il s'agit de projets communaux subventionnés par la CC ? Le président dit c'est un fonds de concours de la CC (régit par une délibération précise de la CCVM) affecté aux terrains multisports communaux.

Le président dit que les investissements seront inscrits au budget.

3. Convention CD70 : octroi des aides à l'immobilier d'entreprises

Le vice-président en charge du développement économique présente le règlement du Conseil départemental de la Haute-Saône (CD70) de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Le CD70 propose aux communautés de communes de signer une convention relative à l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises afin de continuer à participer au développement économique de son territoire.

Ainsi, le taux d'intervention du CD 70 serait de 5 % de l'assiette éligible HT et la CC s'engage à participer à hauteur de 3 %, 4% ou 5% de l'assiette éligible. Selon l'option choisie par la CC, le montant de l'aide (CD70 + CC) est plafonné à 100 000 € (en cas de choix de participation de 5 % de la CC) maximum.

Le vice-président en charge du développement économique propose une participation de la CCVM à hauteur de 3% (30 000 € maximum) soit un montant d'aides cumulées avec le CD70 de 80 000 €.

Préalablement au démarrage de l'investissement, l'entreprise adressera une demande d'aide au CD70, qui en accusera réception et informera la CC. Le CD70 fera l'instruction technique du dossier en lien avec la CC. La décision d'attribution sera prise en commission permanente du CD70 et celui-ci conventionnera avec l'entreprise bénéficiaire pour stipuler l'intervention de la CC et du département. L'aide du CD70 ne pourra intervenir que sur la partie Haute-Saônoise de la CCVM.

Comme vu en commission développement économique, le budget annuel alloué par la CCVM à l'aide à l'investissement immobilier pour 2018 proposé est de 50 000 €.

La commission développement économique souhaite une équité entre les entreprises du Doubs et de la Haute-Saône et souhaite que le département du Doubs fasse la même démarche que celui de la Haute-Saône.

Cette convention sera complétée par une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui interviendra à hauteur de 10 à 20 % suivant les projets et leur éligibilité. Des règlements des aides à l'immobilier d'entreprises et à l'hébergement touristique ont été transmis à la région pour avis préalable et seront présentés en bureau et au prochain conseil.

Un élu dit que si le CD70 n'examine pas les demandes des entreprises du Doubs, cela nécessitera un travail conséquent des agents de la CCVM. Il est répondu que la région intervenant en dernier ressort procédera également aux vérifications.

Le vice-président en charge du développement économique dit que l'objectif en accordant une aide est de rendre notre territoire plus attractif aux entreprises.

Le président dit que lors de la dernière réunion au CD70, la majorité des CC étaient sur 3 % d'aides.

Pour l'aide de la Région, un élu demande, comme elle intervient à hauteur de 10 ou 20 % s'il y a un montant définitif ? Le président répond que l'aide de la région n'ira pas au-delà de 200 000 €.

Le président demande l'autorisation d'accorder les aides à l'immobilier selon le règlement CCVM à hauteur de 3 % et de signer la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise avec le CD70.

Votés à l'unanimité

4. Désignation de 3 nouveaux délégués titulaires et 3 suppléants au SM SCoT

Le vice-président en charge du développement économique rappelle que la CCVM dispose de 5 délégués titulaires et 5 suppléants au SM SCoT. Vincent BALLOT y est vice-président.

Le SM SCoT a fait évoluer la représentation de la CCVM au sein du comité syndical et propose la désignation de 3 nouveaux délégués titulaires et 3 suppléants. Chaque titulaire est représenté par un suppléant désigné.

La procédure de révision du SCoT sera présentée lors du séminaire du mercredi 14 mars 2018.

Le vice-président en charge du développement économique insiste sur l'importance pour la CCVM d'être représentée puisqu'avec la CAGB ce sont les deux seuls EPCI restant dans le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine.

De plus, le SM SCoT a engagé sa révision pour notamment intégrer la partie Haute Saônoise de la CCVM. Les nouvelles communes de l'ex CC du Val de Pesmes n'ont pas de représentant actuellement. Il est rappelé que les réunions se déroulent le mardi soir. Les réunions des commissions vont bientôt débiter et cela demandera plus d'implication des délégués.

Après débat, il est procédé à la désignation des nouveaux représentants de la CCVM.

Nouveaux délégués SM SCoT :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
CUINET Catherine	DOBRO Christophe
AUBRY Didier	GARCIA Jean-Louis
BALLOT Vincent	BOUCHASSON Laurence
HUMBERT Patrick	BERGER Joël
DUCRET Pascal	LACOUR Marie-Claire
GAUTHIER André	BEURAUD Yann
MENETRIER Michel	GLORIEUX Stéphane
DUPONT Marc	BRUCKERT Jean-Pierre

Voté à l'unanimité

Des réunions sur la CCVM ont déjà eu lieu dans le cadre des études préparatoires avec la chambre d'agriculture de la Haute-Saône et les agriculteurs exploitants.

M. Aubry transmet les comptes rendus des réunions de bureau du SM Scot aux délégués au SM Scot. Des points trimestriels seront faits au conseil communautaire par les délégués au SM SCoT.

5. Signature du contrat de territoire avec la région Bourgogne-Franche-Comté

Un contrat de territoire, sur 4 ans, doit être signé dans le cadre du SM SCOT de l'agglomération bisontine. La CCVM a une enveloppe de 172 840 € et la CAGB dispose d'une enveloppe de 5 millions d'€. Le président dit qu'il a calculé que si la somme avait été ramenée à l'habitant au même prorata que la CAGB, la CCVM aurait pu bénéficier de plus de 300 000 € de la part de la Région. Il dit qu'il y a une réunion entre la présidente de la Région et le président de la CAGB pour évoquer les financements régionaux et bien que la CCVM soit signataire au même contrat que la CAGB, le président n'a pas été invité.

La région demande à la CCVM de flécher cette aide sur une fiche action. Il est proposé de la flécher sur le projet d'agrandissement de l'école et du périscolaire à Emagny dont l'estimation des travaux est de 1 millions d'€ HT. Le président donne lecture du plan de financement prévisionnel : Etat (40%) et département du Doubs (25 %) soit un total d'aides à solliciter de 697 840 € et un reste à charge CCVM de 302 160 €.

Voté à l'unanimité

Un élu demande si le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) va être rediscuté à la CCVM? Le président répond qu'il est possible que cela soit à nouveau à l'ordre du jour à la CCVM. Depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) de la CCVM, il est possible d'obtenir de l'Etat une dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée si la CCVM prend de nouvelles compétences comme la compétence PLUi.

6. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)

Le président donne la parole à M. Pascal DUCRET, en tant que vice-président au SMAMBVO. Suite à la prise de compétence GEMAPI, les délégués SMAMBVO doivent être des délégués communautaires. Les nouveaux statuts sont en préparation et la définition du nombre de délégués par Communauté de communes (CC) sera en fonction des kms de rivière, la population de la CC et si les CC délèguent les

affluents et l'Ognon au SMAMBVO, il y aura une bonification par CC concernée de 2 délégués supplémentaires.

Les CC resteront maîtres de leurs investissements et le SMAMBVO n'interviendra qu'avec l'accord des CC.

Le président dit que certains points relatifs aux compétences à déléguer restent à éclaircir notamment sur la différenciation GEMAPI et la gestion des affluents.

Une réunion de commission environnement devra avoir lieu prochainement pour demander ces précisions au président et au directeur du SMAMBVO.

La prochaine assemblée générale du SMAMBVO est programmée pour le 5 avril.

Le président rappelle les noms des délégués des communes au Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

	Communes	Titulaires	Suppléants
1	BEAUMOTTE LES PIN	Bernard DUMONT	Michel FAHY
2	BRESILLEY	Didier JACQUOT	Jean RABBE
3	BRUSSEY	Christiane EYMARD	Christian BUFFET
4	BURGILLE	Alain CHARLES	Stéphanie EUSTACHE
5	CHAMBORNAY LES PIN	Fabrice ANDRE	Hervé PARRET
6	CHENEVREY MOROGNE	BALLOT Noël	Claude MASSELOT
7	CHEVIGNEY SUR L'OGNON	Jean-Claude HUDELOT	Alexandre GIRARD
8	COURCHAPON	Sylvette POIGEAUT	Patrick HUMBERT
9	ÉMAGNY	Suzanne HUOT	Lisa CURTI
10	JALLERANGE	Vincent PALMERO	Jean NEUSER
11	MALANS	Christian LAMOUREUX	Thierry JACQUOT
12	MARNAY	Jérémy RONDOT	Jean-Louis FASSETNET
13		Bernard GIRARD	Alicia BEY
14	MONCLEY	Bernard VINCENT	Patrick MEUTELET
15	MONTAGNEY	Pierre BEURAUD	Yann BEURAUD
16	PIN	Michèle DURAND MIGEON	Christian MONTEL
17	RUFFEY LE CHATEAU	Bernard BRULET	Michel RICHARD
18	SAUVAGNEY	Pascal DUCRET	Patrice DUCRET
19	SORNAY	Luc MARCHAL	Christelle GAUTHIER
20	VREGILLE	Gilles LAVIEZ	Fabrice BIGONVILLE

Le président propose de maintenir les mêmes délégués (seuls deux délégués sont remplacés (en gras)) jusqu'au vote des nouveaux statuts du SMAMBVO et soumet la liste des délégués au vote.

Voté à l'unanimité

7. Sollicitations de subventions CAF pour les accueils de loisirs et structures de petite enfance

Le Président donne lecture des subventions CAF sollicitées dans le cadre des aides à l'équipement :

- Amélioration des services d'accueils de la jeunesse : projet sécurité routière et renouvellement du matériel sportif

Montant de la dépense HT : 2 473, 82 €

Subvention CAF sollicitée : 1 236,91 €

Participation CCVM : 1 236,92 €

- Amélioration des services d'accueils de la petite enfance : renouvellement parc informatique RPAM, renouvellement matériel pédagogique RPAM et couchettes multi accueil.

Montant de la dépense HT : 4 563,62 €

Subvention CAF sollicitée : 2 281,81 €

Participation CCVM : 2 281,81€

- 4 mini camps (participation CAF à hauteur de 5 €/jour/enfant)

Subvention CAF sollicitée : 2 775,00€

- Mur d'escalade à Pin dans le cadre de l'extension de l'accueil de loisirs à Pin

Montant de la dépense HT : 4 535,02 €

Subvention CAF sollicitée : 2 267,51 €

Participation CCVM : 2 267, 51 €

- Formation communication gestuelle pour les structures de petite enfance :

Montant de la dépense HT : 5 552,28 €

Subvention CAF sollicitée : 2 776.14 €,

Participation CCVM : 2 776.14 €

Le président dit que la formation pourra certainement se faire avec le CNFPT qui en réduira les couts. Toutes les subventions (sauf pour les mini-camps où il s'agit d'une aide au fonctionnement) sont sollicitées à hauteur de 50 %.

Le président rappelle qu'il s'agit des mêmes demandes annuelles pour le renouvellement du matériel des structures.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

8. Marché de travaux pour l'extension de l'accueil de loisirs à Pin

L'estimation des travaux était de 377 000 € HT.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir :

LOT	Entreprises retenues	TOTAL € HT
1. Terrassement Gros œuvre aménagements extérieurs	SNCB	135 112,95
2. Charpente bois	BATIBOIS	12 093,00
3. Etanchéité	SFCA	17 334,80
4. Menuiseries extérieures et intérieures bois mobilier	VIROT	65 614,50
5. plâtrerie/peinture/faux plafonds	Société doloise de peinture	18 657,03
6. Chape revêtements de sols	Filipuzzi	9 288,00
7. Electricité	Pingon Perrey	20 654,50
8. Chauffage ventilation	Palissot	64 414,61
TOTAL Hors options		343 169,39

Voté à l'unanimité

Le président précise que le chauffage du pôle périscolaire à Pin était relié à la chaufferie bois de la commune et que cela générerait des problèmes de chauffage notamment à l'école. Afin de résoudre les problèmes, le système de chauffage de l'accueil de loisirs sera dissocié totalement de la chaufferie bois.

9. Création et suppression de postes (poste d'agent technique pour les écoles à 11h/semaine à supprimer pour création de 2 postes : un à 4h/semaine et un à 7h/semaine)

Le président dit qu'il s'agit d'un poste d'adjoint technique à 11h/semaine sur l'école à Corcelles-Ferrières et sur l'école à Berthelange. L'agent a trouvé un autre poste et demande à garder son poste

à Berthelange. Le président dit qu'il faut demander l'avis du comité technique de la CCVM mais que le poste devra être scindé en 2 postes : 7h/semaine à l'école à Corcelles-Ferrières et 4h à l'école à Berthelange.

Il n'y a pas de question.

Voté à la majorité (1 abstention)

10. Renouvellement de la participation au protocole Habiter Mieux

La CCVM était signataire depuis sa création du protocole Habiter mieux avec l'Etat (ANAH) et les départements de la Haute Saône (CD70) et du Doubs (CD25). Ce dispositif s'est achevé au 31/12/2017. L'état a décidé de poursuivre ce programme pour 5 ans. Le département de la Haute-Saône continuera d'accompagner les propriétaires occupants sous la condition que la CCVM continue de participer à hauteur de 500 € pour financer le reste à charge du diagnostic et/ou des travaux.

Le protocole habiter mieux est un dispositif d'aide financière pour les propriétaires occupants (et sous conditions de ressources) pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 %.

Pour l'année 2017, 11 dossiers sur le CD70 ont été acceptés soit un montant de subventions CCVM de 5 500 €. Il n'y a pas eu de dossiers sur le CD25.

Le bureau est favorable à la poursuite de la participation de la CCVM dans le cadre de ce protocole.

Le président rappelle que ce protocole est inscrit dans le cadre du contrat PACT avec le CD70 et que 847 dossiers ont été cofinancés par le département de la Haute Saône durant le 1^{er} protocole.

Voté à la majorité (une abstention)

11. Service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme par le centre de gestion (CDG70)

Le centre de gestion a établi l'évolution du taux d'absentéisme global pour 2017 sur la CCVM. Ce taux est passé de 6,6% en 2016 et 16,6% en 2017.

Ce taux comprend la maladie ordinaire (4,4% en 2016 et 8 % en 2017), la maternité (1,5% en 2016 et 2% en 2017), la longue maladie et longue durée (0,6% en 2016 et 6,5% en 2017) et les accidents du travail (0 % en 2016 et 0,1% en 2017).

Il y a eu une forte augmentation des arrêts maladie ordinaires de courtes durées et du nombre de personnes en longue maladie ou grave maladie. 4 agents sont actuellement en temps partiel thérapeutique.

Le centre de gestion propose un nouveau service destiné à accompagner les collectivités dans la lutte contre l'absentéisme. Dans le cadre de ce service, le CDG70 propose la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire composée : de la directrice du CDG70, du responsable du pôle action sociale et conditions de travail, d'un agent chargé de la fonction d'inspection (contrôle des arrêts), d'une ergonome (en cas d'aménagement de poste et pour le montage de dossier MDPH), d'un conseiller de prévention (qui viendra en soutien à l'assistant de prévention de la CCVM afin d'avoir un meilleur suivi du document unique) et d'une assistante sociale.

La cotisation supplémentaire est de 0,09% de la masse salariale soit pour la CCVM un montant pour 2018 de 1363 €.

Un débat s'engage autour de l'augmentation du nombre d'arrêts de travail sur la CCVM et des problématiques des remplacements des agents sur certains sites malgré la présence d'un agent « polyvalent » sur la CCVM.

Le président dit qu'il y a quelques dysfonctionnements qui sont en bonne voie de résolution.

Le président propose d'adhérer à ce nouveau service.

Voté à l'unanimité

12. Convention de transport scolaire avec la région Bourgogne-Franche-Comté

Le président dit que la région a repris, dans le cadre de sa compétence, les transports et donne les montants facturés par sites du Doubs concernés. Elle propose la signature d'une convention relative au transport méridien dérogatoire pour les élèves du Doubs pour un cout de 27, 5 € HT/jour pour un circuit école/domicile avec desserte du lieu de restauration scolaire (sans desserte d'un lieu de restauration scolaire, le cout facturé serait de 55 € HT/jour) soit à la charge de la CCVM un montant de 29 645 €. La Haute-Saône ne facturait pas ce transport méridien. Ce qui est maintenu.

Le président rappelle que la région n'a fait que reprendre l'existant. Le Doubs facturait déjà ce transport à la CC qui est impacté (et facturé) pour partie aux familles du Doubs à hauteur de 65 €/enfant/an.

Si la CCVM ne signe pas la convention, il n'y aura plus de transport méridien.

Un élu dit qu'il est d'accord pour signer la convention mais qu'il n'est pas d'accord pour que la CCVM refacture aux familles du Doubs une partie du cout par souci d'équité. Le président lui demande si, quand sa commune avait la compétence, elle refacturait aux familles. Il répond que la commune refacturait effectivement. Le président dit que sinon la seule solution en l'espèce est de passer par l'impôt.

Voté à l'unanimité

13. Questions diverses

- Carnaval de Marnay

Le vice-président en charge du tourisme et de la communication fait un point rapide sur le carnaval de Marnay qui a eu lieu le 11 mars. Il remercie les associations et communes qui ont réalisé les chars et toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation pour leur implication. En raison du temps, il y a eu moins de monde que d'habitude mais le carnaval s'est bien déroulé.

- Désignation des délégués CLECT

Le vice-président en charge des finances rappelle que les délégués des communes devaient être élus pour fin février et que 10 communes n'ont pas transmis les noms de leurs délégués. Il cite les communes concernées et rappelle que cela retarde la mise en place de la CLECT.

- Redevances ordures ménagères pour le 2ème semestre 2017

Un élu demande où en est la facturation des redevances ordures ménagères pour le 2^{ème} semestre 2017. Il est répondu qu'elles sont faites et sont depuis la semaine précédente à la DDFIP à Vesoul. Elles devraient donc être bientôt adressées aux administrés.

- SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs)

M. Ducret fait un point sur les subventions du SYDED pour les communes du Doubs depuis la mise en place de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Malgré la baisse des aides, les aides sont de 40 % auxquelles s'ajoute la TCFE pour 10 % soit un total de 50 % d'aides.

Il dit aussi qu'un groupement d'achat avec le SYDED est en cours pour les commandes de granulés de chauffage.

Les prochaines dates de réunions sont : le 19 mars pour le bureau et le 26 mars à Avrigney-Virey à 20h pour le conseil communautaire.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h20.